Accusé de réception en préfecture
001-200069193-20250410-D2025-83-DE
Date de télétransmission : 17/04/2025
Date de réception préfecture : 17/04/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 10 AVRIL 2025

Nombre de membres :
En exercice : 59
Présents : 42
Pouvoirs : 8
Votants :48

Date de convocation et d'affichage :
27 mars 2025

Numéro :
D20250410_83

Objet :
Affectation définitive des résultats 2024 : Budget annexe Service Commun Enfance Jeunesse

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace du Vieux Jonc à Saint-Paul-de-Varax, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER		x	T. JOLIVET
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Dominique	LAMY		x	C. BROUILLET
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	S. BIAJOUX
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	JP. GRANGE
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

Accusé de réception en préfecture
001-200069193-20250410-D2025-83-DE
Date de télétransmission : 17/04/2025
Date de réception préfecture : 17/04/2025

MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET		x	
	Claude	LEFEVER	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Fréderic	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Marie Anne	ROUX		x	
	Didier	FROMENTIN		x	F. MARECHAL
	Agnès	DUPERRIER		x	I.DUBOIS
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	G. BRANCHY

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Vu les articles L. 2311-5 et R. 2311-12 du code général des collectivités Territoriale ;
Vu le compte de gestion 2024 du Budget Annexe Service Commun produit et visé par le comptable public ;
Vu l'approbation du compte administratif 2024 du Budget Annexe Service Commun ;
Vu la situation de clôture de l'exercice 2024 visée par le comptable public ;
Vu l'état des restes à réaliser 2024 visé par le comptable public ;
Considérant
L'article L.2311-5 du CGCT dispose que les résultats de l'exécution budgétaires sont affectés par le Conseil Communautaire après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.
Le résultat positif de la section de fonctionnement doit être affecté par ordre de priorité :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur,
- à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement constaté au budget en tenant compte des restes à réaliser de la seule section d'investissement,

Accusé de réception en préfecture
001-200069193-20250410-D2025-83-DE
Date de télétransmission : 17/04/2025
Date de réception préfecture : 17/04/2025

- pour le solde et selon le choix de l'assemblée délibérante, au compte de reports à nouveau créditeur R002 et/ou au compte d'affectation en réserve 1068.

La situation de clôture définitive 2024 du Budget Annexe Service Commun se présente comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Résultat de clôture de l'exercice 2023 (N-1)	- 1 019,31 €	69 800,10 €
Affectation 2023 (N-1) faite en 2024 (N)		- 1 208,31 €
RECETTES 2024	2 070,30 €	226 384,40 €
DEPENSES 2024	189,00 €	249 903,24 €
RESULTAT ANNEE 2024 (N)	**1 881,30 €**	**- 23 518,84 €**
RESULTAT CUMULE (réel de clôture N)	861,99 €	45 072,95 €
Solde d'investissement reporté en 001	**861,99 €**	
RESTE A REALISER RECETTES	- €	
RESTE A REALISER DEPENSES	1 288,80 €	
Résultat corrigé des Restes à Réaliser	- 426,81 €	45 072,95 €
Montant à affecter au 1068		**426,81 €**
Solde de fonctionnement reporté en 002		**44 646,14 €**

Pour le Budget Annexe Service Commun Enfance Jeunesse, il est proposé au Conseil communautaire :

- De constater et d'approuver les restes à réaliser et la reprise définitive des résultats de l'exercice 2024 telle que présentée dans le tableau ci-dessus,
- D'affecter sur l'exercice 2025 la somme de 426,81 € au 1068,
- De reprendre sur l'exercice 2025 l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de + 861,99 € sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,
- De reprendre sur l'exercice 2025 l'excédent de fonctionnement cumulé à hauteur de + 44 646,14€ sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide par 48 voix pour et 2 abstentions :

- **De constater et d'approuver** les restes à réaliser et la reprise définitive des résultats de l'exercice 2024 telle que présentée dans le tableau ci-dessus,

- **D'affecter** sur l'exercice 2025 la somme de 426,81 € au 1068,

- **De reprendre** sur l'exercice 2025 l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de + 861,99 € sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,

Accusé de réception en préfecture
001-200069193-20250410-D2025-83-DE
Date de télétransmission : 17/04/2025
Date de réception préfecture : 17/04/2025

- **De reprendre** sur l'exercice 2025 l'excédent de fonctionnement cumulé à hauteur de + 44 646,14€ sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

Ainsi fait et délibéré, le 10 avril 2025.

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES * AIN *